**Compte-rendu du conseil d’administration du 3 Juin 2019**

1. **Approbation du compte-rendu du conseil d’administration du 9 avril 2019.**

Les administrateurs approuvent le compte-rendu du conseil d’administration du 9 avril à l’unanimité

1. **Présentation des comptes 2018 et du projet de budget 2020**

Le Président remercie Monsieur TESSON commissaire aux comptes de sa présence.

Mr Tesson présente le rapport financier 2018.

Le résultat pour 2018 est excédentaire de 16 000 euros.

L’ensemble des produits 2018 s’élève à 378 000 euros contre 384 000 euros au budget. On est un peu en dessous de ce qui avait été budgété. On constate une baisse des produits des communes et des EPCI, cela est dû à la façon dont est comptabilisée la population et au décalage du nombre d’habitants entre le moment où les cotisations sont appelées (novembre) et la prise en compte du nombre d’habitants par l’INSEE qui intervient au 1er janvier de l’année N+1. Des cotisations perçues par l’AMF 44, il faut déduire les cotisations reversées à l’AMF nationale d’un montant de 155 000 euros ( une fois l’abattement des cotisations réalisé par l’AMF et la ristourne accordée par l’AMF d’un montant total de 80 000 euros), il reste 361 000 euros de produits nets à l’AMF 44.

Une discussion d’engage avec les administrateurs pour savoir quel chiffre prendre en compte pour le calcul de la cotisation : la population INSEE ou la population DGF ?

Toutes des communes ont versé leur cotisation.

Aux cotisations des communes s’ajoutent des produits complémentaires dont la subvention du conseil départemental d’un montant de 78 000 euros. Le Président précise qu’il y a un accord avec le Président du conseil départemental pour que cette subvention soit maintenue jusqu’en 2020.

Concernant les charges , elles s’élèvent à 346 000 euros contre 367 000 euros au budget donc une économie de 21 000 euros. Les charges externes s’élèvent à 157 000 euros contre 178 000 euros au budget. Aux charges externes s’ajoutent les charges de personnel pour 184 000 euros ce qui est conforme au budget.

Le résultat financier est de 15 000 euros auquel il faut ajouter un produit financier est de 1 000 euros et donc ce qui donne un résultat excédentaire de 16 000 euros.

Mr Tesson présente le projet de budget pour 2020 avec deux propositions de cotisations : une en maintenant la cotisation 0,258 euros (364 000 euros de produits) et une autre en l’augmentant de 1% à 0,260 ce qui représente 3 000 euros de ressources supplémentaires ( 367 000 euros de produits) . En charge externes, on serait à 168 000 euros et en charges de personnel on arriverait à 194 000 euros.

Le Président précise que l’AMF nationale augmentera ses cotisations de 4 % en 2020. Mr TURQUOIS demande pourquoi l’AMF nationale augmente sa cotisation ? Le Président précise que l’AMF nationale n’a pas augmenté ses cotisations depuis 10 ans.

Compte tenu du fait que l’AMF 44 n’a pas vraiment de besoins supplémentaires, le Président propose de maintenir la cotisation à 0,258 euros. Mme Cauchie précise qu’au regard de l’excédent constaté en 2018 il est compliqué d’augmenter les cotisations en 2020.

Les administrateurs donnent leur accord concernant le maintien de la cotisation à 0,258 euros pour les communes et 0,060 pour les EPCI.

Mr Tesson précise que la situation financière de l’AMF 44 est saine. La trésorerie au 31 décembre 2018 était de 269 000 euros.

1. **Programme de l’Assemblée Générale 2019**

Le Président présente le programme de l’Assemblée Générale. François Baroin ne sera pas présent.Les maires et les adjoints sont invités cette année car c’est la dernière AG du mandat. La fédération des boulangers interviendra, elle fournira les viennoiseries le matin.

Le Président demande aux administrateurs de préparer des questions.

Mr Morilleau se pose la question de savoir comment la fiscalité va évoluer et de quelles ressources les collectivités vont disposer demain ?

Mr Pras précise que la caisse des dépôts interviendra pour expliquer comment elle peut aider les communes.

Mr Trillard pense qu’il faut parler des cartes grises et des permis de conduire car les délais de délivrance sont très longs et que les habitants doivent parfois aller très loin pour obtenir leurs documents. Il souhaite un bilan des points d’accueil sur le département de la part de la préfecture .Mr Tobie intervient car la commune d’Ancenis envoie ses habitants sur Nantes car les délais d’instruction sont longs. Mr Turquois informe qu’il n’y a pas de trop de problème dans sa commune mais il a fallu recruter 1,5 équivalent temps plein. Par contre la compensation financière n’est pas à la hauteur. Mr Trillard précise qu’il y a 4 mois de délais sur son secteur car un seul point pour 36 000 habitants.

Le Président demandera au préfet de faire un point sur ce sujet.

Mr Trillard intervient également sur le sujet de la vidéo-protection.

1. **Intervention de Joel Guerriau sénateur sur les résultats de l’enquête menée auprès des Maires de Loire-Atlantique concernant les conditions d’exercice du mandat**

42% des maires ont répondu à l’enquête. Les résultats de l’enquête permettent de constater un vieillissement des élus et un désistement des Maires. Les contraintes professionnelles sont aussi un frein pour se présenter comme maire.

Mr Turquois s’interroge sur quelle est la réalité de la fonction d’élu local ? Mr Guerriau rappelle que le monde des maires est un monde de la diversité ce qui représente une difficulté en raison des situations divergentes.

Mr Guerriau précise que l’AMF a été entendue par le Sénat.

Les choses devraient avancer concernant le statut de l’élu. Les résultats de l’enquête seront adressés aux élus du conseil d’administration.

Les résultats de l’enquête sénatoriale au niveau national ont permis d’élaborer 43 recommandations.

*1er Thème : régime indemnitaire et fiscalité* : les élus sont favorables à une revalorisation des indemnités. Souhait d’une clarification de l’enveloppe indemnitaire. Possibilité de moduler les indemnités en fonction des missions et en fonction du temps passé. Retour de l’imposition à la source a suscité du mécontentement.

*2ème thème : Régime social*: Attente par rapport à la sortie de mandat et le retour à l’emploi. Attente sur la retraite.

*3ème thème : formation et reconversion :* Formation obligatoire la 1ère année du mandat sur la responsabilité pénale, le budget et les relations élus/agents territoriaux. Possibilité de cumul des droits à la formation.

*4ème thème responsabilité pénale et déontologie* : la protection des élus est nécessaire.

*5ème thème : gestion des affaires de la commune* : nombre d’élus dans les conseils municipaux à revoir ?

Mr Trillard pose la question de la protection juridique des élus et aussi celle de la fiscalité des indemnités de fonction. Il évoque la possibilité de plafonner les indemnités de certains élus qui cumulent plusieurs mandats et donc plusieurs indemnités et deviennent des professionnels de la politique. Mr Héas et Mr Turquois posent la question du retour à l’emploi. Mr Héas soulève la question du budget communal par rapport aux indemnités de fonction dans les communes de moins de 1 500 habitants, ces indemnités pèsent lourd dans le budget communal. Mr Bréhier pense qu’il faut s’interroger sur ce qu’est un Maire ? Le métier est différent suivant la taille de la commune. Dans la dotation de l’Etat, il faudrait fixer une somme nécessaire aux indemnités de fonction.

Mr Pras : la question du statut de l’élu est fondamentale. Comment faire pour être correctement indemnisé en tant que maire et avoir la possibilité de retrouver son emploi ? La question de la continuité de la cotisation retraite est importante. La question est différente selon que l’élu est fonctionnaire ou salarié du privé. Le fonctionnaire peut être détaché et retrouver son emploi. Si le statut n’évolue pas, il n’y aura que des élus retraités ou des élus professionnels de la politique. Les élus ne sont pas des techniciens, ils sont entourés de professionnels. Il faut que la composition sociologique évolue pour que la démocratie s’exerce correctement.

Mr Chevalier pense aux maires qui n’ont aucune indemnité à côté de celle de maire et qui ont beaucoup de temps à passer sur la commune.

Mr Ouvrard fait partie du groupe de travail à l’AMF sur les conditions d’exercice du mandat et suite ce dossier pour l’AMF44.

Le Président remercie Joel Guerriau de la présentation de son enquête.

1. **Projet de convention entre Loire-Altantique Développement et l’AMF44**

Suite à la présentation des services proposés par LAD et la proposition d’organiser des réunions de formation en lien avec ces services dans le prolongement de la convention de formation signée avec le CAUE, les administrateurs ne souhaitent pas pour le moment signée cette convention.

1. **Désignation d’un élu pour siéger à la commission régionale Eco-quartiers (DREAL)**

Mr Pras accepte de représenter l’AMF 44 au sein de cette instance. Il y a une réunion le 13 juin et le 27 septembre de cette commission.

1. **Programme des réunions**

Madame Pergeline présente le programme des réunions de formation à venir.

1. **Point sur les réunions nationales et départementales**

Une réunion de travail a eu lieu concernant le réaménagement de l’aéroport de Nantes Atlantique. Mr Allard rappelle qu’il va falloir faire des arbitrages et il pense que l’on risque de monter les communes les unes contre les autres suivant les options retenues. Les élus sont en difficulté vis-à-vis de leurs habitants. Il faut une position solidaire des communes. L’ aéroport est à 15 millions de passagers. Mr Bréhier pense que l’Etat noie le poisson alors que l’on sait que c’est infaisable. Mr Pras rappelle que tous les arguments des élus qui allaient dans le sens du développement du territoire sont repris aujourd’hui et justifient le déplacement. La question est celle de la préservation des populations.

1. **Point sur la FRAMEL**

Le Président fait le point sur les activités de la FRAMEL

1. **Présentation du PCRS et de LA Géodata par Bernard Clouet et Eric Murie**

Le Président remercie Bernard Clouet et Eric Murie de venir présenter l’état d’avancement du PCRS (plan de corps de rue simplifié).

L’Association LA Géodata a été créée et comprend trois instances SYDELA, Atlantic’Eau et AMF 44. Le modèle est quasiment le même qu’en Vendée.

Mr Clouet explique la démarche de la construction du PCRS. On distingue les réseaux sensibles des réseaux non sensibles pour les dates de mise en place du PCRS ainsi que les zones urbaines des zones rurales. Il faut faire du géo-référencement des réseaux, chaque exploitant fait son géo-référencement. Les exploitants devront mettre les réseaux à jour et le PCRS sera mis à jour régulièrement. Sur la plateforme GéoData , on retrouvera le PCRS et les réseaux. Un portail sera créé pour connaître l’ensemble des réseaux.

Pour le financement, il a fallu budgéter. Le coût est estimé à 800 000 euros HT pour l’image. La procédure de marchés publics est lancée. Mr Clouet fait le point sur les financeurs potentiels. Pour le roulage (vecteur), il faut compter 3,2 millions d’euros HT. Plusieurs acteurs sont concernés pour financer ( 25% environ à la charge des communautés de communes).

Le dossier de consultation est en cours. En 2020, sera lancé le survol pour les images. La consultation pour le roulage sera lancée en parallèle. La plateforme sera mise en place dès début 2021 pour l’image. Le PCRS vecteur s’échelonnera jusqu’en 2024.

Eric Murie a été embauché au 1er décembre 2018 et est pris en charge par le SYDELA et Atlantic Eau pour la première année de fonctionnement.

Mr Ouvrard demande si LA géodata a rencontré les intercommunalités ? Eric Murie a rencontré ses collègues géomaticiens des intercommunalités et va mettre place un groupe de travail avec eux. A ce jour, il y a seulement eu des réunions techniques.

Il n’y a pas eu de rencontre avec les élus des intercommunalités à ce jour mais Mr Clouet précise que cela se fera au 2ème semestre 2019.

La présentation sera envoyée aux administrateurs.

Le Président remercie les administrateurs de leur présence et lève la séance à 12 heures.